

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2024

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le vingt mars deux mille vingt-quatre.
Mentionnée au registre et affichée au tableau le vingt mars deux mille vingt-quatre.

Etaient présents : Jean-Yves Marin, Delphine Glowiak, Géraldine Vincenot, Ghislaine Delorme, Anne-Marie Steinbach, Annie Voinchet, Francine Pfluger, Philippe Guillaume, Mélanie Heilmer, David Poulin, Myriam Puissant, Mathieu Dhaine, Olivier Rimbart, Luc Hispart, Laurette Ligier et Thomas Grosjean.

Bruno Jaquet a donné pouvoir à Jean-Yves Marin ;
Francis Gervaisot a donné pouvoir à Mélanie Heilmer ;
Ludovic Front a donné pouvoir à Géraldine Vincenot.

Géraldine Vincenot a été élue secrétaire.

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2024 a été adopté à l'unanimité.

Les délibérations suivantes ont été étudiées :

N° 240327-01 : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire et Madame HEILMER Mélanie ont présenté le compte administratif de l'exercice 2023, identique au compte de gestion établi par le Trésorier.
Le conseil municipal a élu Madame HEILMER Mélanie comme présidente de séance.

Madame HEILMER Mélanie, une fois le Maire sorti, soumet au vote du conseil l'approbation des comptes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le compte de gestion établi par le Trésorier ; a donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	1 254 435.09	1 454 387.14	199 952.05
	Résultats antérieurs reportés			762 108.23
	Part capitalisée			-333 175.97
	Résultat à affecter			628 884.31
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	1 757 617.05	1 925 140.65	167 523.60
	Résultats antérieurs reportés			-109 756.73
	Résultat à affecter			57 766.87
Résultat cumulé 2023		3 012 052.14	3 379 527.79	367 475.65

Et a constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; a arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 240327-02 : BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS de l'EXERCICE 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 identique au compte de gestion établi par la Trésorerie de Saint-Dizier,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître,

- un excédent de fonctionnement de	628 884.31 €
- un excédent d'investissement de	57 766.87 €

Des restes à réaliser en investissement de :

- Dépenses.....	- 55 968.90 €
- Recettes.....	16 830.00 €

Le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, à l'unanimité, a décidé d'affecter les résultats au Budget Primitif 2024 comme suit :

. au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté pour.....	628 884.31 €
. au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé pour.....	0.00 €
. au compte 001 Résultat d'investissement reporté pour.....	18 627.97 €

N° 240327-03 : VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire a présenté le tableau récapitulatif des versements aux associations.

Il a proposé le vote des subventions pour l'année 2024 selon tableau ci-après :

DEPENSES	CA	CA	BP	CA	BP
	2021	2022	2023	2023	2024
Subvention de Fonctionnement aux personnes de droit privé 6574	11 350,00	11 050,00 €	16 000,00 €	12 150,00 €	16 000,00 €
Club des loisirs d'Eclaron	100,00	100,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Ecole Primaire classe verte			2 000,00 €	1 000,00 €	
Judo-Club Marnaval a Eclaron	600,00	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
La prévention routière	100,00	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
Ste Chasse Braucourt	150,00	150,00 €	150,00 €		150,00 €
Comité des Fêtes	100,00	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Comité des fêtes pour club loisirs Sainte-Livière			50,00 €	50,00 €	50,00 €
U.S.E.	8 000,00	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	500,00	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
La main à la Terre	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Resto du cœur	100,00	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Secours Catholique	100,00	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Espérance Eclaronnaise	600,00	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Energie et Harmonie	400,00	100,00 €	100+300***	100,00 €	100,00 €
Souvenir Français	100,00	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
DDEN	50,00	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers			100,00 €	100,00 €	100,00 €
Les Archers				200,00 €	200,00 €
Ste Chasse Eclaron	100,00				
La Boule de Sainte-Livière		100,00 €	100*		
Der'range		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Banque alimentaire de Champagne Sud et Meuse		0,00 €	100**	100,00 €	100,00 €
Reste à attribuer en fonction des demandes		0,00 €	2 500,00 €		4 800,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le versement des subventions de l'exercice 2024 selon le tableau présenté.

N° 240327-04 : BUDGET COMMUNE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire et Madame HEILMER Mélanie ont exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales pour 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 3 abstentions et 16 « pour », a adopté le budget primitif communal de l'exercice 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	2 919 489.26	2 919 489.26
Section INVESTISSEMENT	4 576 628.58	4 576 628.58

N° 240327-05 : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire et Madame HEILMER Mélanie ont présenté le compte administratif de l'exercice 2023, identique au compte de gestion établi par le Trésorier.

Le conseil municipal a élu Madame HEILMER Mélanie comme présidente de séance.

Madame HEILMER Mélanie, une fois le Maire sorti, soumet au vote du conseil l'approbation des comptes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le compte de gestion établi par le Trésorier ; a donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	12 087.57	143 604.52	131 516.95
	Résultats antérieurs reportés			-132 338.00
	Part capitalisée			0
	Résultat à affecter			-821.05
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	143 604.52	0	-143 604.52
	Résultats antérieurs reportés			70 000.00
	Résultat à affecter			-73 604.52
Résultat cumulé 2023		155 692.09	143 604.52	-12 087.57

Et a constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; a arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 240327-06 : BUDGET LOTISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS de l'EXERCICE 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 identique au compte de gestion établi par la Trésorerie de Saint-Dizier,
Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître,

- un déficit de fonctionnement de**821.05 €**
- un déficit d'investissement de**73 604.52 €**

Le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, à l'unanimité, a décidé d'affecter les résultats au Budget Primitif 2024 comme suit :

. au compte 002 Résultat de fonctionnement (déficit) reporté pour.....**821.05 €**
. au compte 001 Résultat d'investissement (déficit) reporté pour..... **73 604.52 €**

N° 240327-07 : BUDGET LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire et Madame HEILMER Mélanie ont exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales pour 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le budget primitif lotissement de l'exercice 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	2 041 044.52	2 041 044.52
Section INVESTISSEMENT	1 812 649.04	1 812 649.04

N° 240327-08 : FIXATION DES TAUX d'IMPOSITION POUR 2024

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril.

Le vote des taux par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale avait été voté avec l'option du maintien des taux de 2022 soit :

- Taxe Foncière (bâti)	44.83%
- Taxe Foncière (non bâti)	24.46 %
- Taxe d'habitation :	8.09 %

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les bases servant de calcul à l'impôt ont été réévaluées en 2023 d'environ 7% et seront à nouveau réévaluées d'environ 3,9% en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, à l'unanimité, a décidé de voter le maintien des taux de référence pour l'année 2024.

N° 240337-09 : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT-DIZIER POUR ADHERER AU DISPOSITIF « PASS'ETE » DE SAINT-DIZIER POUR LES JEUNES DE 11 à 18 ANS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil municipal de la possibilité de renouveler le dispositif « Pass'été » de Saint-Dizier à l'échelle de l'agglomération.

Ce dispositif est destiné aux jeunes de 11 à 18 ans et valable du 1^{er} juillet au 31 août, et donne accès à de nombreux avantages sur des loisirs pendant les vacances.

Une convention de coopération sera signée pour les réattributions à prévoir, estimées à 90 euros par jeune (110 euros d'activités – 20 euros de participation des familles).

Pour l'année 2023, 27 jeunes ont pu bénéficier du dispositif soit un coût de 2 430 euros à la charge de la commune.

Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de rejoindre ce dispositif pour l'été 2024 et de l'autoriser à la signer la future convention de coopération.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a émis un avis favorable pour l'adhésion de la commune au dispositif « Pass'Eté » ; a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 20.